



À VENDRE

BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX



Table des matières

Vision et mission de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

3

Message du président : Le difficile équilibre entre les services environnementaux et économiques fournis à la société par nos boisés

4

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

5

Accroître le revenu des producteurs forestiers

10

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

16

Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers

17

Administrateurs et employés à l'œuvre

22

Organisations affiliées

23

Vision

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

Mission

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 29 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs forestiers affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

Message du président : Le difficile équilibre entre les services environnementaux et économiques fournis à la société par nos boisés

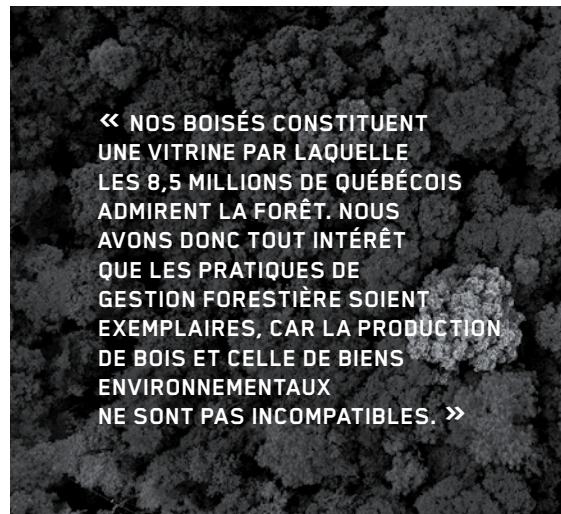


C'est bien connu, nos lots boisés constituent l'épine dorsale d'une économie forestière qui a permis l'essor de plusieurs régions. Ce qui est moins connu, ce sont les biens et services environnementaux que nos forêts privées fournissent à l'ensemble des collectivités du Québec.

C'est en grande partie grâce au couvert forestier que nous protégeons et aménageons que les citoyens profitent de paysages agroforestiers resplendissants ainsi que d'une eau pure et abondante. Nos forêts et les milieux humides qu'elles abritent préservent des habitats fauniques et floristiques, et donc la biodiversité. Elles constituent aussi des corridors écologiques essentiels à la migration des espèces dans une trame fortement humanisée. Évidemment, le bois que nous récoltons permet, une fois transformé, de prolonger la période de séquestration du carbone par les arbres de nos forêts.

Il s'avère difficile, voire nébuleux, de tenter de chiffrer les retombées de ces biens et services écologiques offerts à la société par les propriétaires forestiers. Ils sont simplement inestimables.

C'est sans doute pourquoi, dans un objectif de conservation, l'État multiplie les réglementations visant notre territoire. Or, certaines réglementations parfois abusives frôlent l'expropriation et limitent notre capacité à poursuivre nos activités traditionnelles. Veut-on vraiment reléguer les propriétaires forestiers dans un rôle de garde forestier?



« NOS BOISÉS CONSTITUENT UNE VITRINE PAR LAQUELLE LES 8,5 MILLIONS DE QUÉBÉCOIS ADMIRENT LA FORÊT. NOUS AVONS DONC TOUT INTÉRÊT QUE LES PRATIQUES DE GESTION FORESTIÈRE SOIENT EXEMPLAIRES, CAR LA PRODUCTION DE BOIS ET CELLE DE BIENS ENVIRONNEMENTAUX NE SONT PAS INCOMPATIBLES. »

Nos boisés constituent une vitrine par laquelle les 8,5 millions de Québécois admirent la forêt. Nous avons donc tout intérêt que les pratiques de gestion forestière soient exemplaires, car la production de bois et celle de biens environnementaux ne sont pas incompatibles.

C'est pourquoi votre fédération s'implique dans la diffusion du guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée et dans l'établissement de mesures de protection spécifiques à certaines espèces menacées qui pourront être intégrées aux plans d'aménagement forestier. Nous proposons aussi aux autorités publiques des ajustements réglementaires cohérents qui permettront d'optimiser les attributs environnementaux et économiques de la forêt privée.

Cependant, il faudra dorénavant convaincre la société d'accorder des compensations équitables aux producteurs lorsque les exigences de protection vont au-delà d'un seuil raisonnable. Cela doit changer, car actuellement, ces compensations demeurent quasi inexistantes.

Pierre-Maurice Gagnon
Producteur forestier et président de la FPFQ



Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, d'incitatifs fiscaux et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Réalizations 2021-2022

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risquées offrent une rentabilité supérieure, le marché ne valorise pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, le marché ne rémunère pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Chaque année, la FPFQ est très active auprès des autorités gouvernementales pour démontrer la nécessité d'augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts privées afin de joindre un plus grand nombre de propriétaires.

Obtenir une fiscalité adaptée à la production forestière

Depuis sa fondation, la FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés. Ces revendications visent tant le régime de fiscalité foncière que celui sur la fiscalité sur le revenu.



Au cours des dernières années, la FPFQ a attiré l'attention du MFFP sur l'idée de simplifier l'environnement fiscal des producteurs forestiers. À l'automne 2020, le ministère dévoilait une révision ciblée du régime forestier dont une mesure spécifiquement dédiée à cet enjeu. Celle-ci est parrainée par un comité de liaison composé d'intervenants du ministère des Finances, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et de Revenu Québec, auquel participe la FPFQ.

Faisant écho à ces démarches, le gouvernement a annoncé la simplification de la mesure de remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers lors de l'adoption du Budget 2021. Le gouvernement prévoit dorénavant permettre l'obtention d'un remboursement de taxes foncières même si la valeur des travaux d'aménagement forestier de l'année est inférieure au montant des taxes foncières. Le montant du remboursement correspondra alors à 85 % de la valeur des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de celle des taxes foncières. Par ailleurs, la simplification éliminera également des formalités administratives pour les producteurs forestiers détenant plusieurs unités d'évaluation en leur permettant de faire une réclamation calculée sur l'ensemble de leurs unités au lieu du calcul actuel se faisant une unité à la fois. Les changements s'appliqueront aux travaux forestiers réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022.

En parallèle, la FPFQ a travaillé sur une campagne visant à informer les producteurs forestiers et leurs municipalités sur l'importance d'utiliser la nouvelle catégorie des immeubles forestiers



pour stimuler la mise en valeur des forêts privées en abaissant le taux de taxation de ces boisés à l’intérieur d’une fourchette de 66 à 100 % du taux de base. La nouvelle catégorie d’immeubles forestiers apparaîtra au rôle d’évaluation foncière des municipalités entre 2021 et 2023. Le Budget du Québec 2020 prévoyait un montant de 2 M\$ réparti sur les 5 prochaines années pour aider les municipalités à faire les changements administratifs. Le travail n’est pas terminé, car les producteurs devront maintenant sensibiliser leurs élus municipaux aux avantages d’adopter cette mesure.

Pendant ce temps, la FPFQ, de concert avec la Fédération canadienne des propriétaires forestiers, poursuit ses représentations afin que le gouvernement fédéral introduise le concept de régime d’épargne et d’investissement sylvicole personnel qui permettrait aux propriétaires de boisés de mettre à l’abri de l’impôt une portion de leurs revenus forestiers en vue de futurs investissements sur leurs terres.

Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

Une épidémie de tordeuse des bourgeons de l’épinette affecte présentement un cinquième des forêts privées du Québec. Afin d’atténuer les impacts de l’épidémie, la FPFQ, Groupements forestiers Québec et le MFFP se sont dotés en 2016 d’un plan d’action pour agir tant à l’échelle provinciale que régionale. Les travaux de cette cellule d’urgence sur la gestion de l’épidémie de la tordeuse en forêt privée ont permis, entre autres, de bien documenter les besoins en travaux sylvicoles des régions affectées. Par ailleurs, le programme de protection des petites forêts privées a permis d’arroser une superficie de 22 358 hectares, en hausse de 27 % par rapport à l’année précédente et près du double qu’à l’amorce du programme en 2018. La mise en œuvre de ce programme est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) qui travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée. Pour bénéficier de ces interventions, les propriétaires doivent être enregistrés comme producteurs forestiers.

Bilan du Programme de protection des petites forêts privées par région

Région administrative	Superficies traitées (ha)			
	2018	2019	2020	2021
Bas-Saint-Laurent	10 759	7 400	14 266	19 392
Côte-Nord	31	171	340	179
Gaspésie	283	218	844	1 478
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 335	1 076	2 160	1 309
Total	12 408	8 865	17 610	22 358

Source : SOPFIM

Participer à la lutte contre les changements climatiques

Les boisés des 134 000 propriétaires forestiers du Québec constituent des puits de carbone forestier importants, d’autant plus que les investissements sylvicoles qu’ils réalisent depuis des décennies permettent d’accroître la séquestration de carbone.



À cet effet, le MELCC a dévoilé en août dernier un projet de règlement visant à permettre la vente de crédits de carbone forestier à la bourse du carbone Québec-Californie. Lorsqu’il sera adopté, le règlement permettra de vendre des crédits compensatoires issus de certains travaux de boisement et reboisement aux entreprises devant compenser leurs émissions de carbone. La FPFQ a proposé des modifications substantielles au MELCC à la suite de ce dévoilement, notamment une simplification administrative, l’utilisation du plan d’aménagement forestier pour combler les besoins administratifs du protocole et l’admissibilité du reboisement après une catastrophe naturelle (ex. : tordeuse), ce qui est exclu d’emblée par le projet de règlement. La FPFQ analysera les moyens à mettre en place afin de diminuer le fardeau administratif pour chaque producteur forestier désirant y participer.

En parallèle, le gouvernement canadien a mis à exécution cette année son plan visant à reboiser 2 milliards d’arbres et doté d’une enveloppe de 3,16 G\$ sur 10 ans. En 2021, à peine 8,5 millions d’arbres ont été plantés à la grandeur du Canada, dont seulement 350 000 au Québec. La FPFQ est intervenue afin que les paramètres du programme permettent aux producteurs forestiers de participer activement à cet effort collectif de lutte contre les changements climatiques. La conclusion éventuelle d’une entente entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial devrait permettre de privilégier les canaux usuels de mise en valeur des forêts privées au Québec.





Stratégie d’adaptation de la gestion et de l’aménagement des forêts aux changements climatiques

Par leur proximité, les forêts privées constitueront pour l’ensemble des Québécois une vitrine de l’impact des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. C’est pourquoi la FPFQ a déposé un mémoire au MFFP dans le cadre d’une consultation publique visant l’adoption d’une Stratégie d’adaptation de la gestion et de l’aménagement des forêts aux changements climatiques. Quelques pistes de solution permettront de mieux prendre en compte les préoccupations des propriétaires forestiers face à ce défi. Pensons à lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la diversification des sources de revenus des producteurs forestiers pour accélérer une mise en valeur des forêts privées pour les rendre plus résilientes et adaptées aux changements climatiques et soutenir les efforts des propriétaires forestiers qui protègent la biodiversité.



Évolution des programmes visant la mise en valeur des forêts privées

La FPFQ défend auprès du gouvernement l’importance des programmes visant la mise en valeur des forêts privées qui offrent une aide pour financer l’encadrement professionnel des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ces programmes sont administrés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées qui accréditent près d’une centaine d’organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes sont des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d’ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers. En 2021, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont augmenté de 1,1 M\$ par rapport à l’année précédente.

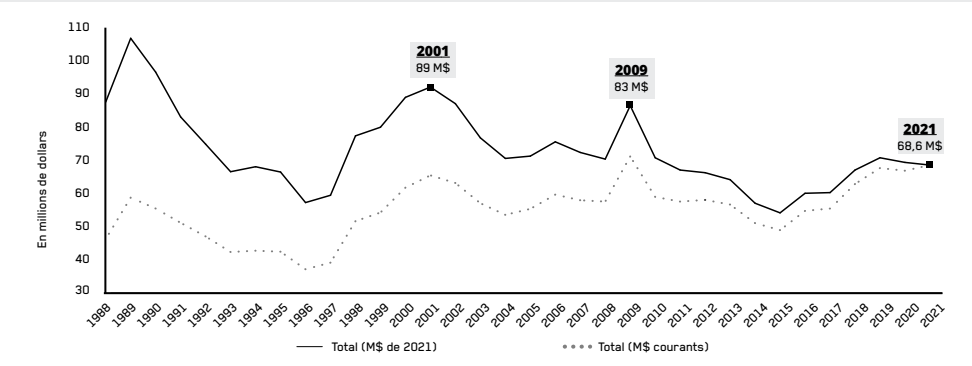
Montants octroyés par le MFFP aux programmes visant la mise en valeur des forêts privées par territoire d’agence régionale en 2021

Exercice 2021-2022				
Territoire d’agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Programme d’aide à la mise en valeur	Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)	Mesure 2021-2024 de 43 M\$ - montant en 2021	Total
Abitibi	1 501 700 \$	4 291 977 \$	1 344 000 \$	7 137 677 \$
Appalaches	2 268 220 \$	268 287 \$	624 000 \$	3 160 507 \$
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	604 454 \$	1 512 000 \$	9 154 054 \$
Bois-Francs	1 908 400 \$	306 457 \$	432 000 \$	2 646 857 \$
Chaudière	2 140 980 \$	317 804 \$	624 000 \$	3 082 784 \$
Côte-Nord	305 900 \$	- \$	360 000 \$	665 900 \$
Estrie	2 518 000 \$	178 331 \$	792 000 \$	3 488 331 \$
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	374 832 \$	552 000 \$	2 880 982 \$
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	519 849 \$	456 000 \$	2 808 399 \$
Lanaudière	571 200 \$	- \$	300 000 \$	871 200 \$
Laurentides	982 150 \$	- \$	348 000 \$	1 330 150 \$
Mauricie	1 265 400 \$	- \$	576 000 \$	1 841 400 \$
Montérégie	954 650 \$	- \$	276 000 \$	1 230 650 \$
Outaouais	1 121 000 \$	1 420 596 \$	840 000 \$	3 381 596 \$
Région de Québec	1 450 800 \$	- \$	552 000 \$	2 002 800 \$
Saguenay	727 700 \$	124 220 \$	408 000 \$	1 259 920 \$
Témiscamingue	264 600 \$	- \$	324 000 \$	588 600 \$
Total	28 805 000 \$	8 406 807 \$	10 320 000 \$	47 531 807 \$

Source : Compilation de la FPFQ à partir des informations du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Note : Le Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (2019-2022) est doté d’un budget total de 25 M\$ réparti régionalement en fonction des superficies de travaux sylvicoles. Les montants pourront varier selon les plantations réalisées. La mesure 2021-2024 de 43 M\$ vise à augmenter la production et la mobilisation du bois en forêt privée, à protéger les investissements déjà consentis par l’entretien des plantations réalisées et à accroître la contribution des forêts privées à la lutte contre les changements climatiques.

D’autres mesures de soutien sont également offertes aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l’évolution des investissements des programmes visant la mise en valeur de la forêt privée, du remboursement des taxes foncières ainsi que des montants versés par les usines de transformation du bois aux agences.

Évolution des budgets pour la mise en valeur des forêts privées



Sources : MFFP, FPFQ, Revenu Québec, Statistique Canada, IPC du Québec : 2002=100.
Note : Les montants investis et déboursés par les propriétaires de boisés privés pour les travaux de sylviculture sont exclus.



Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente de bois, l'organisation du transport de bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché du bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Réalisations 2021-2022

Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs en forêt privée puisqu'ils doivent aussi faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Les livraisons de bois de la forêt privée ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 22 % de l'approvisionnement total des usines de transformation.

Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

Assurer le respect du principe de la résidualité

Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 104 consultations différentes concernant l'allocation ou le transfert de bois issu des forêts publiques aux usines de transformation du bois. Ces consultations auront permis d'évaluer l'impact de ces allocations sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois pour défendre la

place de la forêt privée et le caractère résiduel du bois de la forêt publique, tel qu'établi par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

La FPFQ a proposé plusieurs améliorations au MFFP afin d'accroître la transparence quant au respect du principe de la résidualité. Ces propositions se sont soldées par des améliorations au processus administratif de consultation dans le cadre de la gestion de droits forestiers et par la réalisation future d'un bilan annuel permettant d'illustrer le respect du principe de la résidualité dans l'attribution des volumes de bois des forêts publiques.

Évaluer le volume de bois mobilisable en forêt privée

En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, un exercice d'évaluation du bois mobilisable est réalisé à partir de plusieurs informations, dont la possibilité de récolte forestière. Ces données permettent d'estimer tous les 5 ans les volumes pouvant réalistement y être récoltés si les conditions de vente de bois sont bonnes et les marchés disponibles. En 2021-2022, le MFFP a procédé à une consultation des syndicats et offices de producteurs forestiers afin de déterminer l'offre de bois de la forêt privée. Cette étape préliminaire permettra au MFFP d'établir des scénarios d'approvisionnement pour les usines de transformation du bois et éventuellement déterminer les garanties d'approvisionnement en bois des forêts publiques pour la période 2023-2028. L'évaluation du volume de bois mobilisable en forêt privée permet de limiter les octrois de bois des forêts publiques lorsque du bois des forêts privées est disponible.

Stratégie nationale de production de bois

Le MFFP a dévoilé une Stratégie nationale de production de bois qui vise à faire fructifier la valeur des forêts québécoises. Depuis plusieurs années, la FPFQ travaille fort pour s'assurer que les intérêts des producteurs forestiers œuvrant en forêt privée soient pris en compte dans cette stratégie. D'ici 2025, la stratégie vise à augmenter la récolte de bois d'au moins 4 Mm³ par année et la contribution potentielle de la forêt privée à cet effort est estimée à 1,4 Mm³ par an selon le MFFP. Dès lors, la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement en bois rond des usines se chiffrerait à 7,8 Mm³.

Pour y arriver, le MFFP a récemment planché sur un Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois. La FPFQ poursuivra ses représentations pour s'assurer que les producteurs forestiers puissent bénéficier d'un environnement d'affaires favorable pour atteindre cet objectif ambitieux.

Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels et périodiques aux acteurs du secteur forestier.

Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante pour maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneur. Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse du MFFP.

Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective



Au cours des dernières années, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont, tour à tour, dû défendre devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois

de sciage. Dans ces dossiers successifs, la FPFQ a appuyé techniquement ces syndicats en produisant des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ.

Le 10 décembre 2021, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont tenu une conférence de presse commune à Sherbrooke afin de déplorer les plus récentes décisions de la RMAAQ et ont uni leur voix pour revendiquer la modernisation du modèle de mise en marché du bois rond vendu aux scieries. Ils furent épaulés dans cette initiative par la FPFQ ainsi que par l'UPA et ses fédérations régionales.



Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

La FPFQ et la Fédération canadienne des propriétaires forestiers continuent de défendre la demande d'exemption pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis en poursuivant les représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial. Cette position demeure toujours défendue par les gouvernements. Au cours de l'année, la FPFQ a fourni au MFFP des analyses et des données sur les livraisons en forêt privée afin de répondre aux demandes du gouvernement américain. La décision du gouvernement américain de doubler les droits compensateurs en novembre 2021 s'est suivie d'une décision de la part du Canada de contester ces droits compensateurs et antidumping devant l'ACEUM.

Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

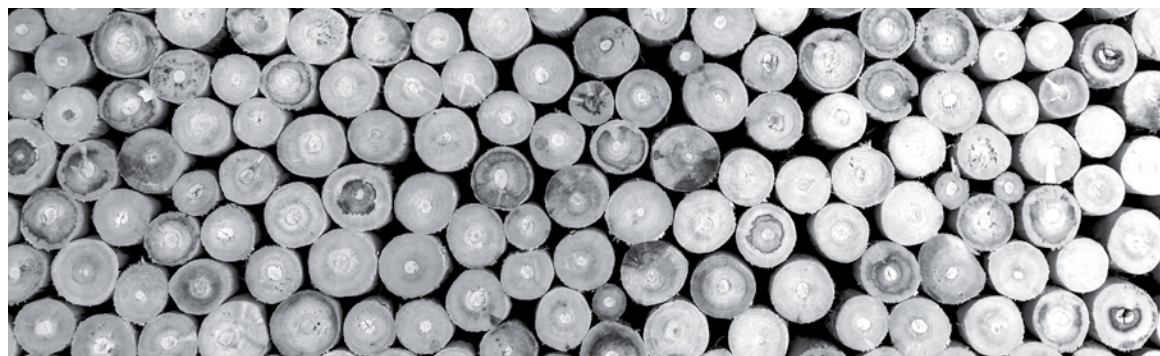
La FPFQ offre en continu des données et analyses susceptibles d'influencer les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre le site Web InfoBois.ca, accessible uniquement à ses affiliés. La veille effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés,

des investissements des usines et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette veille provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché du bois.

Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ces analyses de marché dans la revue *Forêts de chez nous* et son bulletin électronique *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que sur le site Web foretprivee.ca.

Diriger le bon bois à la bonne usine : PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Les utilisateurs bénéficient également d'une veille économique, d'alertes en direct de changements de prix du bois, d'un calculateur de revenus pour les producteurs soucieux d'évaluer le rendement de leurs chantiers ainsi que d'informations supplémentaires sur le statut de réception de bois rond par les différentes usines couvertes par l'outil. Cette application, disponible dans presque toutes les régions du Québec, devient peu à peu l'outil de référence pour les producteurs et entrepreneurs forestiers qui désirent mieux connaître le marché du bois et ainsi accroître leurs revenus.



Service de veille économique

Afin d'étendre la portée des analyses réalisées et d'accroître la transparence sur les marchés, la FPFQ met à la disposition des producteurs et entrepreneurs forestiers un service de veille économique disponible par le site PrixBois.ca. Cette fonctionnalité permet d'informer périodiquement les producteurs et entrepreneurs forestiers sur l'évolution des marchés du bois rond et des produits forestiers et d'ainsi bénéficier gratuitement d'un service de veille portant sur les principales annonces économiques touchant le milieu forestier.

La fermeture de l'usine de Fortress cellulose spécialisée

En octobre 2019, l'usine de Thurso a cessé ses activités et la compagnie a amorcé la restructuration financière de sa dette en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers*. La FPFQ a effectué plusieurs démarches auprès des instances gouvernementales pour réduire les impacts financiers auprès des producteurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais.

En 2021, le MFFP a reconduit le programme exceptionnel d'écoulement du bois feuillu de faible qualité afin de maintenir les activités de récolte dans les forêts publiques et privées des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Cette mesure, dotée d'une enveloppe budgétaire de 14,3 M\$, permet de financer le transport du feuillu de qualité trituration des forêts privées et publiques vers les usines consommant ce bois. La FPFQ est intervenue afin que les producteurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais puissent également en bénéficier.

Coordonner le comité provincial sur le transport du bois

Afin d'assurer un meilleur échange d'informations entre ses affiliés sur les dossiers liés au transport du bois, la FPFQ coordonne un comité provincial où sont discutées des avenues pour optimiser sa logistique et échanger des éléments susceptibles de faire évoluer les taux de transport négociés avec les entreprises de camionnage.



Forêts privées certifiées du Québec

La FPFQ, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont mis sur pied l'organisme provincial Forêts privées certifiées du Québec afin de favoriser la certification des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés.

L'organisme permet la mise en commun de l'expertise et des ressources œuvrant à la certification forestière en unifiant les initiatives régionales sous un même certificat de la norme du *Forest Stewardship Council* (FSC)®.

Le certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité selon le FSC®, certificat numéro FSC-C015405, est détenu par Forêts privées certifiées du Québec et couvre près de 200 000 hectares de forêts en Estrie, en Montérégie et en Gaspésie. L'initiative a nécessité l'implication étroite de 10 groupements forestiers et conseillers forestiers. Elle regroupe plus de 2 500 propriétaires de boisés, la Forêt communautaire Hereford ainsi que les MRC Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé et Le Rocher-Percé.



Les statistiques de mise en marché du bois

Entre janvier et décembre 2021, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,7 Mm³ de bois, toutes essences confondues. En 2021, 78 % des livraisons de bois en provenance de

la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 11 % aux usines de pâtes et papiers et 11 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

Volume de bois mis en marché en 2021 par produit et région (m³)

Plan conjoint	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2021	Proportion de la mise en marché	Total en 2020	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	42 700	274 500	230 700	548 000	8 %	432 300	27 %
Bas-Saint-Laurent	113 500	1 137 000	62 800	1 313 400	20 %	1 094 900	20 %
Beauce	80 400	830 200	5 000	915 700	14 %	935 900	-2 %
Centre-du-Québec	24 900	136 000	47 100	208 000	3 %	187 000	11 %
Côte-du-Sud	59 100	318 900	0	378 000	6 %	347 900	9 %
Gaspésie	18 000	172 000	12 800	202 800	3 %	198 700	2 %
Gatineau	100	70 600	76 800	147 400	2 %	104 300	41 %
Laurentides et Outaouais	1 500	92 100	67 600	161 300	2 %	159 300	1 %
Mauricie	700	388 600	101 800	491 100	7 %	412 100	19 %
Pontiac	1 200	40 800	48 400	90 400	1 %	77 100	17 %
Québec	90 500	758 900	60 100	909 400	14 %	864 200	5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	25 800	308 100	43 300	377 200	6 %	323 700	17 %
Sud du Québec	265 800	682 400	0	948 200	14 %	1 021 900	-7 %
Forêt privée du Québec	724 200	5 210 100	756 400	6 690 700	100 %	6 159 200	9 %

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine. Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

La valeur du bois mis en marché en 2021 est évaluée à 475 M\$, ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente. En 2021, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 380 M\$, en hausse de 76 M\$.

Valeur estimée du bois mis en marché en forêt privée en 2021 par type d'utilisation

Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Panneaux et autres utilisations	43 M\$	29 M\$
Pâtes et papiers	37 M\$	25 M\$
Sciage et déroulage	395 M\$	326 M\$
Total	475 M\$	380 M\$

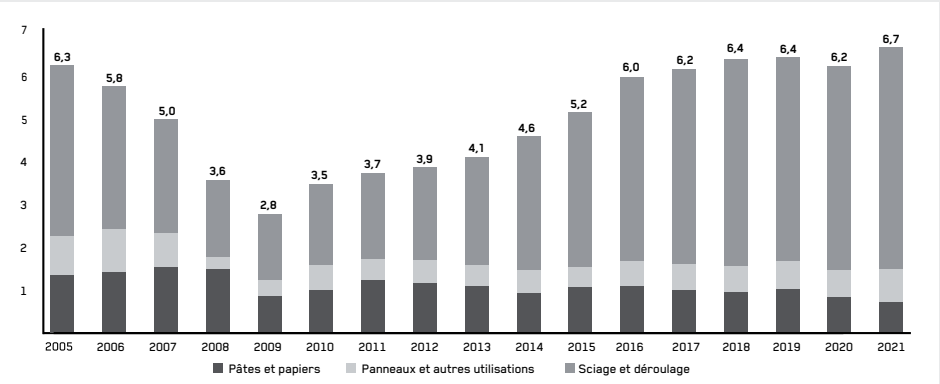


La demande pour le bois des forêts privées

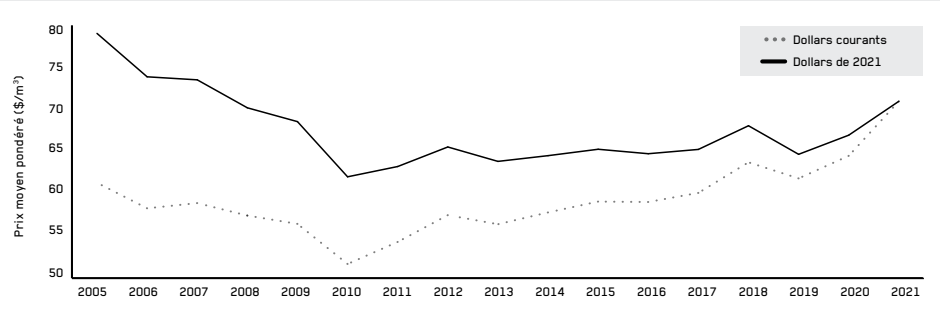
Globalement, 71 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 29 % du volume des livraisons. Le volume total mis en marché a progressé de 8,6 % par rapport à 2020 et

représente le plus important volume mis en marché par la forêt privée depuis un peu plus de deux décennies. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³ chaque année.

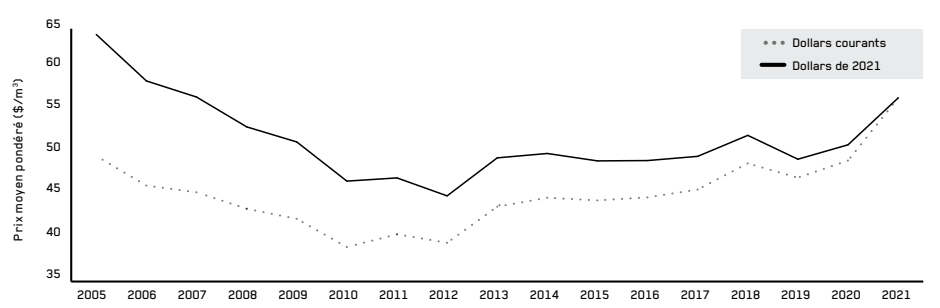
Évolution des livraisons de bois des producteurs de la forêt privée par secteur d'activité de 2005 à 2021 (Mm³)



Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée (estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)



Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée (estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)



Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

Les actions de la FPFQ visent à accroître la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec afin de générer une mise en commun de ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des autorités politiques et économiques. L'obtention de cette cohésion est notamment possible par l'important effort de communication envers des dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers.

Réalisations 2021-2022

Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. Ces assemblées sont l'occasion de prendre le pouls des producteurs, d'échanger sur l'évolution des dossiers et de synchroniser notre action.

Reconnaître le travail des leaders en syndicalisme forestier



Chaque année, la FPFQ honore la contribution d'un leader en syndicalisme forestier par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon. Malheureusement, le contexte sanitaire qui a prévalu en 2021 a forcé la FPFQ à repousser à une date ultérieure l'attribution du prix

Publier la revue *Forêts de chez nous*

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec La Terre de chez nous et les Producteurs et productrices agricoles du Québec, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.



Rédiger l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS*

Forêts de chez nous PLUS est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question.



Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.

Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la réception des publications, l'association Amis de la forêt privée procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et l'abonnement à la revue *Forêts de chez nous*.

Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du Fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES et la Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.



Mandat : Être un porte-parole crédible des producteurs forestiers

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers auprès de l'État et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessitent cependant des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

Réalisations 2021-2022

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leurs activités

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée annuellement par la FPFQ, *La forêt privée chiffrée* recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler les informations factuelles sur la forêt privée et à partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication est disponible sur le site foretprivee.ca



Fédération des producteurs forestiers du Québec



Chaire universitaire sur la gestion durable des forêts privées

La FPFQ est membre fondatrice et partenaire financière de la Chaire de leadership en enseignement et en recherche sur la gestion durable des forêts privées de l'Université Laval. Cette initiative vise à mieux préparer les futurs professionnels à œuvrer en forêt privée et à réaliser des projets de recherche spécifiques à ce milieu. On constate déjà une augmentation significative des inscriptions d'étudiants de foresterie au cours dédié à la forêt privée et cette tendance se poursuivra puisque le cours deviendra obligatoire dans le cursus des futurs ingénieurs forestiers spécialisés en aménagement.

des plaines inondables, le projet de Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations ainsi que la modification du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* qui auront une influence déterminante sur la réalisation d'activités forestières dans les milieux riverains, humides et hydriques;

- la *Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires* qui se traduira éventuellement par l'adoption d'une Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- le *Programme de protection de l'habitat du poisson*, notamment en ce qui a trait à de nouvelles exigences fédérales pour la réalisation de traverses de cours d'eau;
- l'identification et la mise à jour des besoins de recherche forestière;
- le projet de Règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires permettant ainsi la vente de crédits de carbone forestier;
- la *Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques*;
- le projet de modifications du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*;
- la *Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies*;
- la consultation prébudgétaire du gouvernement provincial.

Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La FPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour défendre le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les mémoires et interventions de la FPFQ ont porté sur :

- le *Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024* afin de mobiliser de nouveaux producteurs forestiers, accroître les superficies forestières aménagées et hausser le niveau des récoltes de bois en forêt privée en accord avec la *Stratégie nationale de production de bois*;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*;
- la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, notamment sur la reconnaissance du rôle des propriétaires forestiers pour la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques;
- le nouveau règlement transitoire qui remplacera la *Politique de protection des rives, du littoral et*



Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes aux enjeux des producteurs forestiers est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- souligner l'adoption de nouveaux protocoles permettant aux propriétaires forestiers de vendre des crédits compensatoires de carbone forestier afin de lutter contre les changements climatiques;
- réagir au reportage de l'émission Enquête qui démontrait l'écart mirobolant entre les prix offerts aux producteurs de bois et ceux obtenus par les scieries;
- la quatrième phase de la campagne «Avez-vous votre forestier de famille?» portant sur les immeubles forestiers puis sur la simplification de la mesure de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers;
- appuyer les démarches de négociation collective du bois de sciage entreprises par trois syndicats de producteurs forestiers.

Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 7 communiqués qui ont généré la rédaction de plus de 70 articles dans les revues, journaux, sites Web et 14 entrevues, tant au niveau régional que national. Ces initiatives permettent de positionner la FPFQ comme un interlocuteur important du secteur forestier québécois, et d'accroître le pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers.

Être actif sur les réseaux sociaux

La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube, Instagram et Twitter pour joindre les médias, producteurs et autres intervenants intéressés par son action.

Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, former des coalitions sur les enjeux et convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux, des industriels et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ livrent régulièrement des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées.

La campagne « Avez-vous votre forestier de famille? »

Six partenaires du domaine forestier, soit le MFFP, l'UPA, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Groupements forestiers Québec, l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec et la FPFQ, se sont à nouveau réunis pour lancer la phase 4 de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? ».

L'objectif de celle-ci demeure la mise en valeur du réseau de conseillers forestiers existant à travers le Québec ainsi que la diffusion d'informations concernant la nouvelle catégorie des immeubles forestiers et la simplification de la mesure de remboursement des taxes foncières. Ces mesures complètent celles prévues au *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui permettent de soutenir les propriétaires dans la réalisation de travaux d'aménagement forestier. La campagne s'inscrit également dans le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024 dévoilé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Cette campagne inclut une visibilité sur les réseaux sociaux grâce à une capsule vidéo qui peut être partagée, deux affiches diffusées sur les réseaux sociaux et dans une série de publications destinées aux propriétaires forestiers, une page Web dédiée à la nouvelle catégorie des immeubles forestiers et des relations médias pour faire connaître la campagne au grand public.



Autre implication

Fédération canadienne des propriétaires forestiers

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, comme la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires forestiers qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

La Fédération canadienne des propriétaires forestiers (FCPF) ou Canadian Federation of Forest Owners (CFFO) est née en 2020 de l'union de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés (FCPB) et de l'Association canadienne des propriétaires forestiers (ACPF). Depuis 1989, la FCPB regroupait à l'échelle nationale les associations provinciales de propriétaires de boisés, alors que l'ACPF regroupait de grands propriétaires forestiers industriels.

La FCPF vise à défendre les intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers canadiens, petits et grands. L'organisation représente plus de 450 000 petits propriétaires de boisés ainsi que quelques grands propriétaires forestiers canadiens. La FCPF assure la promotion des intérêts économiques et sociaux des propriétaires forestiers canadiens en représentant leurs points de vue d'une voix nationale unifiée. Elle fournit une plateforme permettant à tous ses membres de partager leurs connaissances sur la recherche, la politique environnementale, l'intendance et la valorisation des ressources forestières privées.



Les administrateurs : une équipe de passionnés

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Pierre-Maurice Gagnon
Président
Saguenay-Lac-Saint-Jean



Gaëtan Boudreault
Premier vice-président
Région de Québec



Éric Cliche
Deuxième vice-président
Beauce



Laurier Mongrain
Membre de l'exécutif
Mauricie



Maurice Veilleux
Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent



Normand Roy
Abitibi-Témiscamingue



Yvon Boisvert
Centre-du-Québec



Noël Dionne
Côte-du-Sud



Marie-Louis Bourdages
Gaspésie



Yvon Parker
Gatineau



Jacques Gévy
Laurentides et Outaouais



Nicolas Brodeur
Pontiac



Normand Roy
Saguenay-Lac-Saint-Jean



André Roy
Sud du Québec

Les employés

La permanence de la FPFQ est composée de M. Vincent Miville, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, directeur général adjoint, M^{me} Sabrina Verreault, secrétaire de direction, M^{me} Camille Bonhomme, responsable à l'aménagement forestier, M. Émile Richer, économiste forestier, M. Patrick Cartier, responsable à l'aménagement forestier et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.



Vincent Miville,
ing.f., M. Sc.
Directeur général



Marc-André Rhéaume,
ing.f.
Directeur général adjoint



Sabrina Verreault
Secrétaire de direction



Camille Bonhomme,
ing.f.
Responsable à l'aménagement
forestier
En congé de maternité



Émile Richer,
ing.f.
Économiste forestier



Patrick Cartier,
ing.f.
Responsable à
l'aménagement forestier



Gérald Vinette
Adjoint administratif

Organisations affiliées

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
spbat.qc.ca 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski
spfbsl.com 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
apbb.ca 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
foretprivee.ca/centreduquebec/ 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, bureau 400, La Pocatière
spbcs.ca 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boulevard Perron Est, New Richmond
spfgaspesie.com 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud, Maniwaki
opbg.ca 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
apflo.ca 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
spbois.qc.ca 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec
spfrq.qc.ca 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Saguenay
spbsaglac.qc.ca 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke
spbestrie.qc.ca 819 346-8905



Fédération des producteurs forestiers du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil
foretprivee.ca • 450 679-0530



L'établissement de la valeur des biens et services environnementaux provient des sources suivantes :

Cerf et orignal prélevés : Bureau d'études stratégiques et techniques en économique (2020). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec, Estimations pour 2018 par région administrative et par espèce, 52 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2016). Statistiques de chasse.

Pêcheur : Bureau d'études stratégiques et techniques en économique (2020). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec, Estimations pour 2018 par région administrative et par espèce, 52 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2015-2016). Ventes totales de permis de pêche.

Milieux humides, bande riveraine et cours d'eau : Gouvernement du Québec, Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, Valeur calculée pour les municipalités Authier et Saint-Augustin-de-Desmaures.

Eau : Gouvernement du Québec, Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau pour la production d'eau en bouteille.

Carbone supplémentaire d'une forêt aménagée : Représente la quantité supplémentaire de carbone établie par la différence entre les résultats de la gestion de la forêt Montmorency et un secteur issu des pratiques forestières courantes en forêt publique. L.-A. Giasson et E. Thiffault (2021). La forêt Montmorency et la carboneutralité de l'Université Laval.

Carbone dans les matériaux renouvelables : facteur de 2 tonnes de CO₂ par mètre cube de bois en séquestration et remplacement de l'acier et le béton.

Valeur du carbone : 37,14 \$ par tonne de CO₂. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Résultats des ventes aux enchères du 16 février 2022, Prix de vente final.